



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Clermont-Ferrand le 6 octobre 2021

Déclaration du SNPES-PJJ/FSU Auvergne à l'occasion du comité technique du Mercredi 6 octobre 2021

Ce jour, la direction territoriale convoque pour la deuxième fois un comité technique qui doit notamment discuter d'une charte du dialogue social, et pendant ce temps là.....

- **Se met en place le Code de la Justice Pénale des Mineurs**, qui avec toutes ses conséquences, va conduire les jeunes dans des situations inextricables. Une procédure rapide, avec des services judiciaires et éducatifs en manque de moyens, ne représente pas un « nouveau défi » comme il peut être dit par l'administration territoriale mais un basculement historique qui va plonger les jeunes dans une justice qui se cale toujours davantage sur celle des majeurs.

- **S'est mis en place le bloc « peines », avec des condamnations de TIG de 175, 240 heures...** Qu'on se rassure les textes prévoient que cela peut aller jusqu'à 400 heures... Mais, comme cela a été dit par la direction territoriale, le TIG peut être une première expérience professionnelle pour les jeunes et tant pis si les terrains de TIG manquent, ne sont pas adaptés et que les jeunes risquent l'incarcération en cas de non exécution... Avec « parcours TIG », l'UEAJ pourra prendre le relais ! Mélange des genres, des cadres institutionnels et méconnaissance des jeunes et de leurs problématiques sont le maître mot de cette administration.

- **Que ce soit pour le bloc « peines » ou le CJPM les personnels ne sont pas accompagné.e.s pour leur mise en place.** A quel moment, ont ils.elles pu se rencontrer pour évoquer la question des aménagements de peines, du bracelet, de la libération sous contrainte ? A quel moment un temps d'échanges a t il été organisé pour travailler sur le nouveau RRSE ? Sur le raccourcissement des délais ? Les deux journées de mai et juin étaient focalisées sur les modules et tentaient d'expliquer aux agents combien cela allait leur faciliter la tâche....

Alors pouvoir parler de dialogue social, c'est d'abord pouvoir entendre les professionnel.le.s sur leur quotidien, leurs doutes et leurs questionnements sur la mise en place de cette « réforme » de la justice des mineurs... et non leur faire la leçon avec un vocabulaire provenant du nouveau « management ». Beaucoup des personnels de ce territoire ont une longue expérience à la PJJ et cet épisode de changement imposé par les politiques leur apparaît comme une négation du travail qu'ils et elles ont pu accomplir.

Alors pouvoir parler de dialogue social, c'est aussi pouvoir parler du management actuellement en cours : infantilisation des agents, difficultés à pouvoir trouver des personnels ce qui entraînent des recrutements d'agents sans expérience et diplôme et mis en poste sans accompagnement et formation pour assurer des missions notamment la PEAT, vases et départs des cadres intermédiaires..... Ces différents exemples interrogent sur la politique actuelle en matière de gestion des personnels par notre direction territoriale. Par ailleurs, depuis deux ans, les professionnel.le.s des 3 unités de milieux ouverts de Clermont-Ferrand demandent à pouvoir se rencontrer.

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire
SECTION AUVERGNE – 80, Bd François MITTERRAND – 63000 CLERMONT-FERRAND**

Cette demande a été relayée par le SNPES-PJJ/FSU et un accord de principe avait été donné... sans suite. Attendre la réorganisation des services du territoire pour que cette rencontre se fasse démontre bien l'absence de volonté de la direction pour que les personnels puissent échanger sur la situation de leur service. Force est de constater que l'ensemble de ces faits illustre l'absence de volonté de l'administration territoriale de construire un dialogue sociale digne de ce nom.

Au printemps 2021 le SNPES-PJJ/FSU avait demandé la tenue d'un CTP sur la question de l'organisation de l'UEMO Thiers et notamment de la PEAT suite à la désorganisation mise en place par la DT. Ce CTP a bien été convoqué, mais la DT a refusé la communication de tout document préparatoire et notamment le projet de fonctionnement de la PEAT. La délégation a donc refusé de siéger. Aujourd'hui le SNPES-PJJ/FSU Auvergne demande la tenue d'un CTP sur la situation des services : locaux, moyens humains... Car à ce jour, la majorité des agents font le constat que la situation est préoccupante pour l'exercice de leurs missions et ce malgré les discours figés et convenus de la direction territoriale.

La délégation du SNPES-PJJ/FSU Auvergne refuse de siéger ce jour au CTP.

